



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2025

« Mobilisation spontanée en réponse aux catastrophes en France : formes, contraintes, catalyseurs et durabilité »

Avec le soutien de Croix-Rouge française



Crédit : Croix-Rouge espagnole

Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** suivants.

2 thématiques institutionnelles prioritaires

Lien social & engagement

Le lien social est au cœur des missions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment au travers du principe de volontariat. La Fondation ne l'aborde pas comme un objet de recherche spécifique, mais l'appréhende dans une approche transversale pour l'ensemble de ses travaux. Les chercheurs exploitent cette notion dans leur analyse des facteurs de rupture, d'exclusion ou d'isolement, ainsi que dans leur observation des leviers de cohésion et les mécanismes de solidarité.

Action humanitaire internationale

L'action humanitaire moderne dans sa forme laïque et universelle initiée il y a 180 ans par Henry Dunant a connu de nombreuses crises et ruptures, en réaction à différents conflits armés, aux grandes catastrophes, qui ont transformé les façons d'agir et de protéger les populations. Toutefois, au-delà des grands bouleversements géopolitiques avec lesquels elle s'est façonnée et de sa montée en puissance depuis la fin de la guerre froide, le secteur humanitaire fait face à des transformations plus profondes, qui tendent à remettre en cause ses fondements, bouleversent son architecture et interrogent ses pratiques. Partant de ce constat, la Fondation soutient la recherche sur les transformations du système de l'aide internationale.

3 thématiques opérationnelles

Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles dans les actions relatives à l'accès aux soins, à la prévention et aux systèmes de santé. Identifier les barrières et inégalités d'accès aux soins, améliorer la réponse aux urgences sanitaires. Analyser les perceptions et représentations des personnes aidantes comme accompagnées et les spécificités de chaque situation.

Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire. Accompagner le renouvellement des pratiques autour de cet enjeu devenu mondial. Face à des parcours et situations d'exil plus complexes, mieux comprendre et documenter ces expériences, et les réponses qui y sont apportées. Mieux comprendre les trajectoires de (sur)vie des exilés, afin de mieux agir à leurs côtés.

Risques & catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, leur capacité de résilience, leur perception des risques ainsi que les nouvelles réponses humanitaires expérimentées sur les terrains les plus touchés. Conscients du fait que les catastrophes sont avant tout des phénomènes sociaux, apporter de nouveaux éclairages et des réflexions sur les politiques publiques, repenser les modalités d'action, et la réponse apportée aux populations touchées.

La Fondation a identifié **quatre territoires prioritaires** : la France hexagonale, les territoires ultramarins et territoires étrangers de proximité dans les 3 Océans, l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. Ces territoires prioritaires ne sont toutefois pas exclusifs. Le soutien de la Fondation peut s'étendre à toute zone géographique, si les projets de recherche réunissent, entre autres, les conditions de sécurité et de faisabilité exigées.



Notre raison d'être

La Fondation Croix-Rouge française, reconnue d'utilité publique, se consacre à la recherche dans les domaines de l'action humanitaire et de la solidarité. En s'associant au secteur académique, à la société civile et aux populations concernées, elle produit des savoirs pour contribuer à la transformation des pratiques et à l'apprentissage des acteurs, en France et dans le monde.

Nos valeurs

La Fondation soutient une **approche en sciences humaines et sociales inclusive, ouverte et collaborative, centrée sur les besoins des personnes et des territoires**. Ancrée dans les valeurs et principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fondation soutient la recherche fondamentale et la recherche-action, afin de renforcer les liens recherche-action-société pour une humanité partagée.

Appel « Mobilisation spontanée en réponse aux catastrophes en France et en Europe : formes, contraintes, catalyseurs et durabilité »

avec le soutien de la Croix-Rouge française

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2020 et avec le soutien de la **Croix-Rouge française** le programme « **bénévo'Lab** », qui propose à tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française de bénéficier d'un soutien technique et scientifique pour répondre à des questions ou difficultés opérationnelles rencontrées lors des missions Croix-Rouge. Chacun dans l'action n'a pas toujours le temps ou le recul nécessaire pour mener seul une réflexion sur son action, les problèmes qu'il rencontre. C'est pourquoi la Fondation Croix-Rouge propose d'associer, pendant une année, un spécialiste universitaire expert de la question soulevée, en lien constant et direct avec le bénévole ou salarié et ses missions.

Au terme de l'appel à propositions lancé cette année auprès de tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française, un projet proposé par un salarié et portant sur le thème de la mobilisation spontanée en réponse aux catastrophes a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale de ce salarié, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation. Celui-ci attribuera **1 bourse de recherche individuelle de 15 mois**.

Pour que, à travers ce salarié, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le lauréat de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec le salarié à l'origine de ce projet.

Thématique et zone géographique de recherche

Définir la mobilisation spontanée

Alors que la fréquence et l'intensité des catastrophes augmentent, aggravées par la crise climatique, de plus en plus de personnes s'intéressent à la façon dont l'engagement citoyen et le volontariat « spontanés » en période de crise pourraient être mieux intégrés aux stratégies institutionnelles et opérationnelles existantes de

gestion et de réduction des risques de catastrophe (GRRC) (Daddoust et al., 2021 ; Nissen et al., 2021 ; Shaw et al., 2025). La mobilisation « spontanée » de groupes de bénévoles et/ou de citoyens à la suite d'aléas majeurs est une caractéristique récurrente de la réponse aux catastrophes. Cette « mobilisation spontanée » fait référence à l'action et à l'organisation de bénévoles et/ou de citoyens en dehors du cadre formel de la réponse – c'est-à-dire sans avoir été formellement recrutés ou formés par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales dans le cadre d'une réponse officielle (Paciarotti & Cesaroni, 2020).

En période de crise, il n'est en effet pas rare de voir des groupes composés de personnes, affectées elles-mêmes ou non par la catastrophe, s'organiser spontanément afin de participer aux efforts de la réponse, notamment en entreprenant des activités de recherche, de secours, de nettoyage, de transport et/ou de distribution de produits de première nécessité aux victimes et acteurs de l'urgence (Daddoust et al., 2021 ; Nissen et al., 2021). Ces mobilisations peuvent correspondre à l'expansion d'activités d'organisations préexistantes (par exemple un restaurant distribuant des repas aux personnes affectées) ou à la formation de nouvelles organisations ou groupes pouvant ensuite éventuellement se pérenniser dans le temps (voir Aguirre et al., 2016 ; Nissen et al., 2021).

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène courant, la reconnaissance et l'intégration de cette mobilisation volontaire spontanée dans la planification formelle des interventions par les professionnels de la GRRC ne sont pas toujours aisées (Aguirre et al., 2016 ; Twigg & Mosel, 2017 ; Haro et al., 2020). L'absence de formation et d'expérience formelle caractéristique de cette action citoyenne est souvent considérée par les professionnels de la GRRC comme représentant un risque pour l'efficacité du travail de réponse officiel et comme susceptible de compromettre la santé et la sécurité des populations affectées et des bénévoles eux-mêmes (Daddoust et al., 2021). L'expérience et la recherche scientifique montrent pourtant que ces actions et mobilisations spontanées présentent un intérêt pour le secteur de la GRRC, notamment en libérant du temps au personnel qualifié pour mener des activités d'intervention plus techniques et complémentaires à celles spontanément entreprises par les citoyens (voir Twigg & Mosel, 2017 ; Lorenz et al., 2017). Face au caractère incontournable de cette mobilisation citoyenne et à ses potentiels aspects positifs, il semble utile de s'interroger sur la meilleure façon de préparer, d'accueillir, d'accompagner et éventuellement d'encadrer ces formes spontanées d'engagement.

GRRC et Croix-Rouge française

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge constitue un acteur singulier de la réponse aux crises et aux catastrophes dans le monde. Ses différentes composantes interviennent de manière coordonnée au plus près des populations affectées.

Le modèle de réponse formelle aux catastrophes de la Croix-Rouge française (CRf) se décline en différents niveaux : global, régional et local. Au niveau global, la CRf dispose de deux équipes spécialisées dans les situations d'urgence déployées sous

l'emblème et la coordination de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) : les équipes de réponse aux urgences humanitaires (Emergency response units - ERU) et les équipes d'intervention rapide (Rapid Response). Au niveau régional, les plateformes d'intervention régionale (PIR) de la CRf situées dans les régions Amériques-Caraïbes (PIRAC), Océan Indien (PIROI) et Océan Pacifique Sud (PIROPS) permettent un positionnement stratégique, notamment dans les régions les plus affectées par les aléas climatiques. Au niveau local, le maillage territorial unique de la CRf avec plus de 1 000 implantations locales et 8 400 bénévoles secouristes mobilisables permet à la CRf d'agir rapidement auprès des populations sinistrées afin d'apaiser les souffrances physiques et psychologiques.

La CRf est actuellement engagée dans une démarche de refonte de ses pratiques de GRRC. Dans sa *Stratégie 2030*, elle s'est fixé comme objectif de prioriser et de transformer ses activités autour de 3 missions : 1) « Observer, préparer, former et mobiliser les solidarités de proximité pour réduire les risques, permettre à chacun de déployer son potentiel et d'apprendre à se protéger et à protéger les autres » ; 2) « Porter assistance aux personnes en situation de crise collective ou de rupture de vie et prendre soin des blessures physiques et psychologiques » ; et 3) « Donner à chacun les clés de son rebond par sa participation à la société » (Croix-Rouge française, 2021 : 4). C'est dans le cadre de cette stratégie et pour répondre à ces objectifs que la CRf souhaite mieux comprendre les formes, contraintes, catalyseurs et facteurs d'apparition et de durabilité de mobilisation spontanée en période de crise. Elle souhaite à terme mieux accueillir et accompagner ces formes d'engagement spontané afin de renforcer la résilience des populations affectées.

État de l'art – Que dit la recherche actuelle sur la mobilisation spontanée en réponse aux catastrophes ?

Les recherches existantes sur la mobilisation spontanée en réponse aux catastrophes soulignent certains risques associés à la mobilisation spontanée en période de crise. Tout d'abord, le fait que ces mobilisations impliquent des défis importants en matière de coordination, de communication, de logistique, de santé et de sécurité pour les gestionnaires des urgences (Twigg et Mosel, 2017 ; Paciarotti & Cesaroni, 2020). L'arrivée d'un grand nombre de personnes, d'équipements et de véhicules sur le site d'une catastrophe peut en effet obstruer et entraver les programmes de réponse officiels (Sauer et al., 2014 ; Paciarotti & Cesaroni, 2020). La coordination et la communication avec les groupes informels risquent également de détourner les professionnels de la GRRC d'autres actions et besoins urgents (Daddoust et al., 2021 ; Sperling & Schryen, 2022). Sur la question spécifique de bénévoles venant de l'extérieur, les chercheurs notent le risque que ces derniers ne soient pas toujours sensibilisés aux besoins, pratiques et préférences spécifiques des communautés qu'ils souhaitent aider et que leurs besoins en nourriture, eau et équipement puissent peser sur les ressources déjà limitées et destinées aux victimes de la catastrophe (Daddoust et al., 2021). La sécurité des citoyens mobilisés représente enfin une

question centrale – ces derniers s'exposant à des risques importants en termes de blessures, traumatismes psychiques, décès et/ou dommages dans un contexte de cadre réglementaire souvent flou, voire inexistant (Sauer et al., 2014).

Les recherches existantes mettent néanmoins également en lumière un certain nombre d'aspects positifs de la mobilisation spontanée. Tout d'abord, le fait que ce type de mobilisation ait le potentiel d'augmenter la capacité de la réponse officielle en termes de main-d'œuvre et de ressources (Aguirre et al., 2016). Les activités entreprises de façon spontanée par des groupes informels locaux, notamment en matière de « search and rescue », peuvent par exemple s'avérer particulièrement utiles lors de catastrophes caractérisées par un isolement de la population affectée et une difficulté pour les services d'urgence de se rendre sur place pour porter secours (Aguirre et al., 2016 ; Twigg & Mosel, 2017). Les chercheurs notent par ailleurs que ce type de mobilisations répondrait à un besoin profond et humain de se sentir utile et d'aider en période post-catastrophe. Alors que l'expérience d'une catastrophe est souvent subie et vécue de façon passive, la mobilisation spontanée pourrait redonner aux individus un sentiment d'agentivité ayant pour effet de stimuler les sentiments d'estime de soi, de guérison et d'autonomisation (Twigg et Mosel, 2017 ; Nissen et al., 2021). Les chercheurs notent enfin que la mobilisation spontanée pourrait conduire, sur le long terme, à un plus fort engagement communautaire et bénévole, plusieurs recherches montrant que l'engagement spontané aurait tendance, au niveau individuel, à se pérenniser dans le temps sous la forme d'engagements volontaires plus formels (Twigg et Mosel, 2017).

Bien que cet état de l'art donne des clés initiales de compréhension du phénomène de mobilisation spontanée en période de catastrophe, les recherches existantes restent relativement peu nombreuses et inégalement réparties, avec une surreprésentation d'études de cas dans certains pays et peu de littérature publiée en langue française. Davantage de recherches empiriques et comparatives dans différentes zones géographiques, en particulier en France ainsi que dans différents contextes socio-économiques semblent ainsi nécessaires (Twigg et Mosel, 2017 ; Haro et al., 2020).

Objectifs de l'appel

L'objectif de cet appel est de permettre une meilleure compréhension des formes, contraintes et leviers de la mobilisation spontanée en réponse aux catastrophes en France. *Quels sont en France les ressorts des mobilisations spontanées ? Quelles formes ces mobilisations prennent-elles ? Quel est le rôle du contexte géographique et des facteurs socio-culturels dans leur émergence ? Quels sont les rouages interactionnels de ces mobilisations avec les dispositifs institutionnels de réponse aux urgences ? Comment mettre en place des mécanismes d'apprentissage sur l'équilibre mobilisations formelles/informelles ? Et comment la Croix-Rouge pourrait-elle contribuer à optimiser ces mobilisations de manière coordonnée et concertée ?*

La recherche devra permettre de répondre à ces questions, notamment afin de contribuer aux actions de GRRC de la CRf destinées à mieux accompagner et

encadrer les mobilisations spontanées en réponse aux catastrophes et à faciliter le rétablissement des populations affectées (dispositifs d'encadrement, de formation et de sensibilisation à destination des acteurs GRRC de la CRf, des collectivités territoriales et du grand public).

Bibliographie

Aguirre, B. E., Macias-Medrano, J., Batista-Silva, J. L., Chikoto, G. L., Jett, Q. R., Jones-Lungo, K. (2016). Spontaneous Volunteering in Emergencies. In Horton Smith, D., Stebbings, R. A., & Grotz, J., (Eds.) *The Palgrave Handbook of Volunteering, Civic Participation, and Nonprofit Association* (Volume 1-2, pp. 311-329). Palgrave Macmillan.

Croix-Rouge française. (2021). *Engagements Stratégiques 2030*. Document interne CRf.

Daddoust, L., Asgary, A., McBey, K. J., Elliott, S., & Normand, A. (2021). Spontaneous volunteer coordination during disasters and emergencies : Opportunities, challenges, and risks. *International Journal of Disaster Risk Reduction*, 65, 102546.

Haro, D. O., Laclemece, P., Morel Senatore, A., Delatour, G. (2020). L'intégration des populations : une nouvelle perspective pour les acteurs de secours dans les catastrophes. *22e Congrès de Maîtrise des Risques et de Sécurité de Fonctionnement, Institut pour la Maîtrise des Risques*, Le Havre (e-congrès), France.

Krogh, A. H., & Lo, C. (2023). Managing spontaneous volunteers during emergency response: The role of trust. *International journal of disaster risk reduction*, 97, 104010.

Lorenz, D. F., Schulze, K., & Voss, M. (2018). Emerging citizen responses to disasters in Germany. Disaster myths as an impediment for a collaboration of unaffiliated responders and professional rescue forces. *Journal of Contingencies and Crisis Management*, 26(3), 358-367.

Nissen, S., Carlton, S., Wong, J. H., & Johnson, S. (2021). 'Spontaneous' volunteers? Factors enabling the Student Volunteer Army mobilisation following the Canterbury earthquakes, 2010–2011. *International Journal of Disaster Risk Reduction*, 53, 102008.

Paciarotti, C., Cesaroni, A. (2020). Spontaneous volunteerism in disasters, managerial inputs and policy implications from Italian case studies. *Safety Science*, 122, 104521.

Shaw, D., Zanjirani Farahani, R., & Scully, J. (2025). Sustaining spontaneous volunteer groups following their response to a disaster. *International Journal of Operations & Production Management*, 45(1), 246-268.

Sperling, M., & Schryen, G. (2022). Decision support for disaster relief: Coordinating spontaneous volunteers. *European journal of operational research*, 299(2), 690-705.

Twigg, J., & Mosel, I. (2017). Emergent groups and spontaneous volunteers in urban disaster response. *Environment and Urbanization*, 29(2), 443-458.

Sperling, M., & Schryen, G. (2022). Decision support for disaster relief: Coordinating spontaneous volunteers. *European journal of operational research*, 299(2), 690-705.

Sauer, L. M., Catlett, C., Tosatto, R., & Kirsch, T. D. (2014). The utility of and risks associated with the use of spontaneous volunteers in disaster response: A survey. *Disaster medicine and public health preparedness*, 8(1), 65-69.

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en France.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **1^{er} juin 2025**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;

- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 1^{er} juin 2025 (nouvelle date limite) à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
 - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
 - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
 - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **1^{er} juin 2025** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;

8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 17 mars 2025 au 1^{er} juin 2025 nouvelle date limite** à minuit (heure de Paris). A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et de l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, une proposition de sélection est soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **21 juin 2025**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au lauréat :
 - une **bourse de recherche de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la

rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.

- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débuteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débuter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où survient un événement qui constitue un cas de force majeure ou un événement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des événements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendront dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

17 mars 2025	Lancement de l'appel à candidatures
1 ^{er} juin avril 2025 Nouvelle date limite	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Juin 2025	Evaluation des candidatures
20 juin 2025	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
21 juin 2025	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet-Août 2025	Signature de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2025	Début de la recherche

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr